

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIEBOS			De LIEBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	
CAHORS — D. 6 ^h 25	12 ^h 47	5 ^h 53	PARIS — D. 2 ^h 30	9 ^h 30	7 ^h 30	CAHORS — D. 4 ^h 42	11 ^h 11	5 ^h 27	TOULOUSE D. 5 ^h 20	9 ^h 30	9 ^h 30	CAHORS — D. 7 ^h 40	11 ^h 30	5 ^h 10	CAPDENAC D. 7 ^h 45	11 ^h 30	5 ^h 10
Marcuss. 6 41	1 14	6 19	Expres. 3	5 45	3 15	Sept-Fonts. 4 53	11 11	5 27	BORDEAUX. 7 40	10 49	4 54	Cabessut, halte. 7 48	11 40	5 18	Lamaudaine. 7 50	11 44	5 21
Parac. 6 54	1 26	6 19	BORDEAUX. 5 45	10 49	4 54	Ciezac. 5 11	11 29	5 57	Fontev. 7 40	10 49	4 54	Arcambal. 8	11 54	5 28	Tozac. 8 10	12 38	5 34
Luzoch. 7 15	1 34	6 28	M. Liebos — D. 8 40	3 55	8 55	Lalbenque. 5 20	11 39	6 11	Montauban D. 7 25	10 35	4 40	Vers. 8 11	12 15	5 38	Montrun, hal. 8 20	12 29	5 43
Castelfranc. 7 31	1 47	6 44	Famel. 8 48	3 15	9 13	Montpezat. 5 31	11 52	6 25	Fontev. 7 40	10 49	4 54	Saint-Géry. 8 18	12 18	5 44	Cajarc. 8 31	12 42	5 53
Pays d'Évègne. 7 43	2 8	7 8	Sourac-Touzac. 9 1	3 28	9 13	Bordeston. 5 45	12 6	6 42	Albias. 7 51	10 58	5 3	Condèche. 8 34	12 55	6	Colvignac, hal. 8 45	1 5	6 9
Sourac-Touzac. 7 53	2 18	7 18	Darvel. 9 10	3 38	9 26	Causse. 5 55	12 16	6 56	St-Clément, halte. 8 3	11 7	5 12	St-Martin-Lab. 8 42	1 13	6 6	St-Martin-Lab. 8 54	1 16	6 18
Famel. 8 3	2 29	7 32	Pay-l'Évègne. 9 19	3 48	9 36	Réalville. 6 5	12 26	7 8	St-Martin-Lab. 8 53	1 25	6 16	St-Géry, halte. 9 3	1 36	6 31	Conduché. 9 11	1 45	6 38
M. Liebos — A. 8 15	3 5	7 39	Castelfranc. 9 34	4 5	9 52	Albias. 6 13	12 34	7 18	Cajarc. 9 17	11 51	5 35	Colvignac, hal. 9 4	1 43	6 26	Saint-Géry. 9 25	2 12	6 51
BORDEAUX. 3 51	8 11	2 49	Luzoch. 9 47	4 19	10 6	Fontev. 6 22	12 43	7 28	Montbrun, hal. 9 33	2 23	6 51	Vers. 9 34	2 29	7	Colvignac, hal. 9 44	2 46	7 9
PARIS. 11 46	4 18	2 49	Pernac. 9 57	4 30	10 17	Montauban. A. 6 39	1 1	7 45	Tozac. 9 44	2 36	7 1	Arcambal. 9 44	2 46	7 9	Cabessut, halte. 9 53	3 9	7 22
			Marcuss. 10 9	4 43	10 29	BORDEAUX. 10 10	6 05	7 45	CAPDENAC. A. 10 14	3 27	7 27	CAHORS. — A. 10 6	3 20	7 31	CAHORS. — A. 10 6	3 20	7 31

Cahors, le 15 Novembre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 novembre 1868.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.
M. Fouquet reprend à nouveau les arguments de ses collègues de la droite contre la commission qu'il accuse d'avoir imité l'Allemagne. Il faut, dit-il ramener à ses termes vrais la comparaison faite entre les régimes passés et le régime actuel. Les dépenses de la guerre si considérables qu'elles aient été ne sont pas suffisantes pour expliquer les charges qui pèsent sur le budget. L'orateur n'est point partisan de la taxe sur les alcools.

M. le Ministre de l'Intérieur dépose un projet de loi tendant à obtenir des secours pour les inondés. L'urgence est mise aux voix et votée.

M. Emile Jamais a la parole. Il commence par déclarer qu'il est, en principe, acquis aux idées qu'émettait hier M. Amagat.

L'orateur étudie la question de l'impôt sur le revenu, il s'en déclare partisan, mais cette question n'est pas mûre. C'est pour cette raison qu'il faut voter la taxe sur l'alcool et le droit sur les céréales; quant à la majoration des droits de succession, M. Jamais trouve qu'elle est justifiée et il la votera. Quant à l'impôt sur le revenu il est remarquable que ceux qui le combattent soient d'accord sur le principe, mais il fallait supprimer l'impôt sur les boissons et demander au nouvel impôt la compensation nécessaire. Cette somme de 15 millions est dérisoire, ce n'est qu'un expédient et c'est de plus une imprudence.

On peut trouver les 15 millions nécessaires en imposant par exemple les créances hypothécaires. Il faut aller hardiment à la réforme fiscale afin que tout le monde puisse reconnaître dans le budget de la France un budget sincèrement républicain. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. Fernand Faure constate qu'il faut avant tout ne pas créer d'impôt nouveaux ni grever le contribuable.

Comment équilibrer le budget de 1887? Il est facile de le faire par certaines mesures très possibles. D'abord il faut rejeter le projet d'impôt sur l'alcool et maintenir le privilège des bouilleurs

de crû. Enfin, il y a lieu d'écarter le projet d'impôt sur le revenu aussi bien que l'augmentation des droits sur les libéralités testamentaires.

D'abord, il faut quelques réductions de dépenses et cependant il faut reconnaître qu'elles sont difficiles à réaliser.

Il y a cependant des économies possibles. Quelles sont-elles? Je veux simplement, dit l'orateur, citer quelques exemples. Ainsi, l'on pourrait économiser 2 millions sur les dépenses des différents ministères. En supprimant les receveurs généraux on gagnerait 13 millions. On pourrait aussi supprimer les sous-directeurs des contributions indirectes, fonctionnaires absolument inutiles et l'on aurait un million et demi d'économies.

Les dépenses de l'administration des douanes pourraient être réduites de 3 millions. Jusqu'à présent nous avons trouvé 15 millions, il reste 40 millions d'économies. Le Crédit foncier ne paie que cinq centimes par 1,000 fr. d'impôt, c'est-à-dire onze fois moins que les autres sociétés. En le faisant rentrer dans le droit commun on aura un million et demi. (Vifs applaudissements à gauche.)

Aujourd'hui les valeurs au porteur échappent aux droits qui frappent les autres titres, cette fraude fait perdre chaque année 37 millions au Trésor, en mettant une taxe de vingt centimes par 100 fr. on y arrivera facilement, cette mesure est légitime au point de vue moral économique et politique.

M. de Freycinet annonce, en termes émus, la mort de M. Paul Bert.

La séance est levée et renvoyée à samedi.

INFORMATIONS

Mort de M. Paul Bert

Le Temps publie quelques renseignements sur phases de la maladie de M. Paul Bert: « Il y a une quinzaine de jours, M. Paul Bert télégraphia à M. de Freycinet qu'il venait d'être pris d'une attaque de dysenterie. Il lui demanda en même temps de n'en point parler, pour ne pas alarmer ses parents et ses amis de Paris. Le président du conseil télégraphia au résident général du Tonkin et le pria de prendre les plus grands soins de sa santé, de suspendre tout travail.

soin. Voilà ce qu'il s'était dit toute la matinée pendant la promenade où nous l'avons rencontré et le reste de la journée.

Il avait pris la résolution énergique de ne pas se rendre à l'Élysée, mais, le soir, la raison spéculative qui devait triompher de lui avait envahi son cerveau. Pourquoi n'aimerait-il pas Wilhelmine? Qui lui disait que la jeune fille, si elle l'aimait à son tour, ne lui sacrifierait pas sa nationalité? Si elle acceptait de devenir Française, de ne jamais retourner en Allemagne, d'oublier Berlin, de ne plus voir les parents qu'elle laissait là-bas, si elle avait l'âme assez grande pour lui faire ce sacrifice, pourquoi fuirait-il l'occasion d'être heureux qui se présentait à lui? Ce serait, en vérité, naïf et stupide.

C'est sur ce beau raisonnement, raisonnement qui ne tenait pas debout, et qui montrait quels ravages avait déjà faits en lui le sentiment qui l'entraînait vers la jeune fille, qui s'était habillé à la hâte et s'était fait conduire au palais de la rue du Faubourg-Saint-Honoré, où il était arrivé un des premiers. Il avait erré dans les salons presque vides, silencieux, sans musique, emplis d'une odeur de fleurs et de verdure qui montait au cerveau, et un grand découragement avait fait place à l'espèce d'espoir qui l'avait animé un moment et l'avait conduit là.

Il y avait un côté de la question qu'il n'avait pas envisagé et qui le frappait maintenant. La jeune fille devait être riche, et lui n'avait que sa paye et une petite rente que son père lui avait laissée. Il était l'héritier, il est vrai, d'un oncle millionnaire, mais son parent pouvait vivre long-

Quelques jours après une dépêche de M. Paul Bert parvenait au quai d'Orsay:

« Les forces reviennent », disait-elle.

D'autres dépêches suivirent sur les affaires de service; le ministre des affaires étrangères se rassura.

Dimanche un télégramme arriva, qui disait que le résident général venait d'avoir une nouvelle indisposition. Puis, lundi et mardi matin, paraissaient de nouvelles dépêches signées Paul Bert.

Il n'y avait donc aucune apparence d'inquiétude, lorsque mardi, à cinq heures, une première dépêche ne portant plus la signature de Paul Bert, arriva au quai d'Orsay. Elle était ainsi conçue:

« M. Paul Bert est dans un état critique. »

A six heures, un nouveau télégramme plus alarmant encore:

« Les médecins ne conservent plus d'espoir. »

Le ministre communiqua alors à l'agence Havas la note qui a paru jeudi matin dans les journaux.

Voici la dépêche qu'on a reçu jeudi matin au quai d'Orsay: « Etat stationnaire. »

La dépêche annonçant la mort suivit de près.

M. Paul Bert avait, sauf quelques malaises passagers, assez bien supporté l'été tonkinois. Toutefois, il y a quelques mois, la chaleur humide d'Hanoi l'avait fatigué; à tel point qu'il avait été prendre quelques jours de repos à la presqu'île Doson, qui reçoit les vents du large et où quelques Européens de Hoi-Phong vont régulièrement passer le dimanche.

M. Paul Bert était né à Auxerre (Yonne), le 17 octobre, 1833. Il se fit recevoir médecin en 1863, et fut nommé professeur de physiologie à la faculté de médecine de Paris en 1869. En 1874, il se fit nommer préfet du Nord. Il fut nommé député de l'Yonne en 1874. Il fit partie du ministère Gambetta en 1882. Il était à la fois professeur à la Sorbonne, député de l'Yonne et résident général au Tonkin. Sauf l'Intransigeant et l'Autorité tous les journaux républicains louent la sincérité, le courage, le patriotisme de M. Paul Bert. Ils regrettent une mort si prématurée; plusieurs saisissent cette occasion pour récrimer contre la politique coloniale. On assure que le Gouvernement serait décidé à donner aux obsèques un caractère de deuil national.

Mouvement préfectoral

Voici dans le mouvement préfectoral qui a paru à l'Officiel, les nominations concernant la région.

- Sont nommés:
- A Toulouse, M. Cohn, préfet de la Somme;
- A Melun, M. Chaprons, préfet de Lot-et-Garonne;
- A Agen, M. Bès de Berc, préfet de la Corse;
- A Amiens, Loze, secrétaire-général de la préfecture de police;
- A Nevers, M. Grenier, préfet de la Corrèze;
- A Tulle, M. Baraban, préfet de l'Aude;
- A Carcassonne, M. Masclat, sous-préfet de Roanne.

Un mouvement sous-préfectoral va paraître.

Les inondations

11 novembre.

A Gap, la ville a été préservée; plusieurs maisons situées dans les environs ont été emportées. De grands désastres sont à craindre.

A Digne, la Durance atteint une hauteur de 6^m 10. La pluie continue. Une catastrophe est à redouter.

A Marseille la pluie tombe à torrents. Sur la demande de l'ingénieur ordinaire d'Aix, le général a fait partir un détachement de 60 hommes de génie pour Mallemort.

A Nice, la pluie tombe sans discontinuer; plusieurs routes sont coupées. La mer, déchaînée, a emporté les digues et dévasté la promenade des Anglais.

Aux dernières nouvelles reçues à Paris, jeudi soir, les trains venant de Paris s'arrêtaient à Lyon et ceux venant de Marseille ne pouvaient monter jusqu'à Lyon. Actuellement, la voie est réparée et les communications sont reprises.

Avignon, 11 novembre.

Le pont de Bompas, sur la Durance, a été emporté sur une longueur d'environ 40 mètres. Le courrier de Paris est arrivé avec cinq heures de retard.

Marseille, 11 novembre.

Les restaurants du bord de la mer sont démolis par la mer furieuse, sur le chemin de la

les pièces encombrées apportant un peu de gaieté. Dans un coin du grand salon, on s'était réservé près de l'orchestre une place pour danser. C'est là que toutes les femmes semblaient s'être donné rendez-vous. On n'y voyait que quelques rares habits noirs, flirtant entre les danseuses. C'est là que s'était arrêtée Wilhelmine, accompagnée de la vieille dame qui lui servait de chaperon.

Fabrice l'avait suivie comme malgré lui, comme poussé par une puissance supérieure. Qu'allait-il dire? Qu'allait-il faire? Il l'ignorait. Il marchait fasciné.

Quand il vit la jeune fille assise, il se tint à quelques pas d'elle debout. Il était tout tremblant. Son cœur battait tellement fort qu'il en souffrait presque.

La jeune fille n'était pas moins troublée que lui. Elle n'avait pas cessé de regarder à la dérobée le jeune officier. Elle lisait sur son front toutes ses pensées. Elle devinait ce qui se passait en lui. Elle redoutait et elle désirait à la fois qu'il s'approchât d'elle, qu'il s'enhardit à lui parler. Il lui semblait pourtant que s'il lui adressait la parole, elle serait si émue que tout le monde verrait son amour éclater sur son visage.

Tout à coup elle jeta presque un cri de peur. Un tressaillement l'envahit tout entière. Elle avait vu le jeune homme se détacher du groupe dans lequel il s'était dissimulé et s'avancer vers elle, l'air résolu.

Avant que Wilhelmine eût pu se rendre compte, se défendre, une voix douce, penchée à son oreille et qui l'avait rendu troublante et agitée comme une feuille secouée par le vent, avait murmuré:

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

57

FARANDOLE

PAR JULES DE GASTYNE

TROISIÈME PARTIE

Les reptiles mordent

XI

FABRICE HEUREUX

Sans paraître s'être aperçu du mouvement de Wilhelmine et avoir remarqué la présence de l'officier français, il conduisit sa fille à une vieille Allemande qui faisait tapisserie dans le grand salon; il la lui confia et disparut à travers la foule en habit noir, parsemé d'uniformes étincelants, qui commençaient à rendre la circulation difficile.

Fabrice avait suivi du regard ce mouvement et s'en était félicité. La jeune fille allait rester loin de la surveillance de son père. Peut-être pourrait-il lui parler, danser avec elle.

Le jeune homme avait passé la journée à lutter contre cet amour qui c'était emparé de lui. Il l'avait combattue avec toute l'énergie dont il était capable, mais il avait été vaincu; il avait été vaincu à l'aide d'un de ces sophismes ingénieux que savent toujours trouver les amoureux.

Ne pouvant pas épouser une Prussienne, il devait fuir Wilhelmine, éviter toutes les occasions qui pouvaient le rapprocher d'elle, ne pas lui parler surtout de ses sentiments, les lui cacher avec

Corniche. La place du Prado est couverte de troncs d'arbres.

Cannes, 11 novembre.

Les boulevards ont été envahis par les vagues qui déferlaient jusques dans les jardins et les rues voisines.

Avignon, 12 novembre.

La situation devient plus grave. Les eaux du Rhône et de la Durance montent toujours. Plusieurs villages sont submergés. Les habitants campent sur la voie ferrée.

Dans la Vaucluse, même situation. Des avis de Privas, Nîmes, Arles, confirment que le Rhône croît toujours. On craint, pour la nuit, un débordement; la rive droite est très menacée.

Le pont de Cavaillon, sur la Durance a été emporté.

Un mur de soutènement s'est effondré, à Caumont sur une longueur de 100 mètres.

L'étiage du Rhône se maintient à 6^m40.

Dans plusieurs quartiers d'Avignon, le niveau de l'eau atteint 1 mètre.

Nîmes, 12 Novembre.

Le Rhône baisse peu rapidement, son niveau était à 4 heures, de 6^m30.

On annonce une crue de la Saône. La troupe répare plusieurs digues transversales, dans lesquelles des soutènements se sont produits.

Sur les côtes d'Espagne, une grande tempête a éclaté sur les côtes de la Catalogne. Quinze navires sont perdus. De nombreuses personnes ont péri.

La tempête s'étend sur les îles Baléares, où le bâtiment italien *Blanchaacci* a fait naufrage; l'équipage a été sauvé par les autorités espagnoles de Palma.

Le navire français *Bêche* s'est échoué à Almeria; l'équipage a été sauvé.

Le navire anglais *Nort-Sea* s'est échoué à Aguilas.

Le navire français *Avenir* est en détresse sur la plage de Taragone; l'équipage est sauvé.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Chemin de fer. — C'est lundi prochain 15 novembre, que commencera le service d'hiver pour la Compagnie d'Orléans.

Arcambal. — Les travaux de réparations de la ligne de Cahors à Capdenac sont menés rondement. Cent cinquante ouvriers travaillent activement à réparer la voie.

Tout sera terminé sans nul doute, samedi prochain, grâce à l'activité déployée par la Compagnie et les voyageurs n'auront plus de transbordement à subir.

Bal de charité des pêcheurs à la ligne. — Le bal de charité donné par les pêcheurs à la ligne, le 18 novembre courant, est appelé à avoir le plus grand succès.

La tombola, au profit exclusif des pauvres, était une œuvre de charité qui devait naturellement être accueillie favorablement par les

— Voulez-vous me faire l'honneur, mademoiselle, de danser la prochaine valse avec moi ?

Elle s'était retournée, défaillante.

Fabrice était devant elle. C'était Fabrice qui venait de lui parler et qui attendait, tout frémissant, la réponse qui allait lui être faite.

La vieille Allemande causait avec une de ses voisines...

Wilhelmine hésita un moment. Aucun son ne pouvait sortir de ses lèvres, tellement l'émotion l'étranglait, séchait la voix de sa gorge.

Le lieutenant attendait toujours, aussi troublé qu'elle.

— Je ne suis pas venue pour danser, monsieur, balbutia-t-elle enfin, puis elle ajouta, d'une voix à peine perceptible :

— Je vous remercie...

Fabrice avait fait un mouvement. Son œil s'était éclairé...

— Moi non plus, mademoiselle, dit-il je ne suis pas venu ici pour danser, mais j'ai pris ce prétexte pour vous aborder, pour vous parler...

Et sur un geste de la jeune fille, geste de trouble et d'effroi presque, il s'empressa d'ajouter :

— Oh ! je vous en prie, écoutez-moi ! Je ne retrouverai peut-être jamais l'occasion qui s'offre aujourd'hui à moi ! Et ne vous offensez pas de ce que je vais vous dire. Si je vous avoue que je vous aime, mon amour est tellement fait d'adoration et de respect, que cet aveu ne saurait vous offenser.

Wilhelmine écoutait sans répondre, le cœur dé-

dames de notre ville ; mais nous n'en devons pas moins les remercier d'avoir bien voulu prendre, en quelque sorte, sous leur gracieux patronage, cette partie de la fête des pêcheurs à la ligne. Déjà beaucoup de dames ont adressé à la commission de magnifiques lots ; de nombreux négociants de Cahors ont suivi leur exemple.

Le nombre des envois s'élève en ce moment au chiffre de 80 ; ce nombre s'augmentera certainement encore. Aussi, en présence de cette affluence inespérée de lots, la commission a-t-elle décidé qu'une exposition de tous les objets offerts aurait lieu les soirs de samedi et du dimanche, 13 et 14 novembre, boulevard Gambetta, 32, chez M. Pzany, qui a bien voulu mettre son magasin à la disposition des pêcheurs à la ligne.

Afin de permettre à tous de coopérer à l'œuvre, le prix du billet de la tombola a été fixé à 0 fr. 50 seulement. A ce prix, tous les billets seront bien vite placés, et nous sommes certains que le produit de cette loterie dépassera les prévisions des pêcheurs les plus optimistes.

Tant mieux pour les pauvres, qui garderont un excellent souvenir de la fête du 18 novembre.

Par décision du 6 octobre 1886, qui appelait la sœur Henry (Jeanne) au poste de Ginouillac, est rapportée.

Par arrêté du 22 octobre, la sœur Auriac (Elisa-Rosalie), est nommée institutrice à Montgey.

La sœur Henry (Jeanne), est nommée institutrice à Souceirac.

La sœur Moles (Eugénie), est nommée institutrice adjointe à St-Germain.

Conférence agricole. — Une conférence agricole, ayant pour sujet le « Greffage de la vigne américaine et le traitement du mildew », aura lieu le 21 novembre, dans une salle de la mairie de Cahors, à 2 heures du soir, par M. Savre, professeur départemental d'agriculture.

Le classement des officiers. — Les commandants de corps d'armée sont convoqués à Paris le 10 décembre prochain pour le classement des officiers supérieurs.

Le classement des autres officiers s'effectuera cette année, pour la première fois, au chef-lieu de chaque corps d'armée.

Les soldats de première classe. — Par décision du ministre de la guerre, le nombre des soldats de première classe est élevé au 10 0/0 de l'effectif dans chaque corps.

Punitions militaires. — La commission de l'armée a décidé que les militaires qui, pendant la durée du service, auront subi des punitions de prison ou de cellule, seront maintenus au corps après le départ des hommes de leur classe, pendant un nombre de jours égal au nombre des journées de prison ou de cellule.

Si le total de ces journées dépasse soixante, la durée du maintien au corps sera fixée par le

licieusement chatouillé par ces phrases aimantes, par l'accent embrasé, pour ainsi dire, du jeune homme qu'elle n'avait jamais entendu encore et dont elle ne soupçonnait pas la puissance.

— Cet amour, reprit l'officier, fera le bonheur ou le malheur de toute ma vie, Je crains que ce ne soit plutôt le malheur, car tout nous sépare...

La jeune fille fit un mouvement.

— Vous êtes riche, poursuivit le lieutenant, et je suis pauvre.

— Je ne suis pas riche, répondit la fille de la marchande d'oranges.

Ce fut au tour de Fabrice de tressaillir. On ne le repoussait pas ? Serait-il aimé aussi ? La réponse de Wilhelmine était presque un aveu. Il poursuivit avec un peu plus d'assurance :

— Vous n'êtes pas Française...

— Qui sait ? murmura la jeune fille...

Le lieutenant allait pousser un cri de joie presque, tellement il avait été agréablement surpris par cette réponse énigmatique, quand il vit un regard étincelant de colère et de haine fixé sur lui...

En même temps, il aperçut Wilhelmine épouvantée et tremblante, dont la figure était devenue livide et qui avait saisi, chancelante, le bras de la vieille femme qui était près d'elle, pour ne pas tomber.

Il se précipita instinctivement pour lui porter secours, mais une poussée rude l'éloigna brutalement.

C'était le comte qui venait de s'approcher.

— Je suis désolé, mademoiselle, dit celui-ci à la jeune fille, d'un ton cruellement ironique, de

conseil de discipline statuant en dernier ressort ; elle ne pourra être inférieure à trois mois ni dépasser un an.

La commission a ajouté que ces dispositions pourront ne pas être appliquées aux militaires qui, postérieurement aux peines qu'ils auront subies, se seront particulièrement distingués par leur bonne conduite et auront obtenu le grade de sous-officier.

Noos recevons de Castelnaud, la lettre suivante :

Castelnaud-Montrastier, le 12 novembre.

A mes Concitoyens

Messieurs,

La réplique à ma brochure que M. Limayrac vient de publier dans les journaux, est celle d'un homme qui répond par des injures à un soufflet.

Si M. Limayrac avait eu le cœur droit et la foi de cette religion qu'il pratique avec tant d'ostentation, il eût confessé sa faute.

M. Limayrac a accusé mon grand père d'avoir vidé la caisse de la fondation Jacob, dont il était le gardien, et de s'être toujours refusé à rendre des comptes.

J'ai répondu à M. Limayrac par la production de la reddition des comptes de mon grand père, qui atteste sa bonne et régulière gestion.

Troublé par cette soudaine apparition, M. Limayrac se retourne et dit que je n'indique pas suffisamment la décharge de ce compte pour qu'il puisse s'assurer de son existence.

Cette indication se trouve dans le dossier spécial à la fondation Jacob, formé par M. Limayrac, et sa date est du 28 brumaire de l'an VI.

M. Limayrac, se retournant encore, prétend n'avoir pas désigné mon grand père dans ses accusations. Mais en accusant en bloc la municipalité, il savait bien qu'il accusait M. Périer qui en faisait partie et le désignait même, puisque c'était lui qui tenait les cordons de la bourse.

L'affaire du projet de vente de la maison Jacob, conçu par M. Limayrac, le préoccupe donc bien, puisqu'il dit aujourd'hui qu'il n'entendait pas priver Castelnaud d'école en faisant son habitation de la maison Jacob, attendu qu'il l'aurait remplacée par celle de M. Chastanié, — de deux choses l'une :

Si M. Limayrac avait la promesse de vente de M. Chastanié, la délibération du 12 mai 1856, dans laquelle le conseil municipal vota la vente de la maison Jacob, devait dire que les fonds en provenant seraient réservés pour l'achat de la maison Chastanié ;

Et si M. Limayrac n'avait pas cette promesse de vente, il devait conserver la maison Jacob.

Mais loin de cela, il est dit dans la délibération sus visée que le produit de la vente de la maison Jacob sera avantagement employé à des entreprises d'intérêt général (les marchés). Tel était, au reste, l'esprit de cet honnête municipalité sur les écoles, qu'elle déclara qu'il fallait couper court à cette manie d'instruire les petits paysans, sans quoi on ne trouverait plus des bergers.

Je termine aujourd'hui en affirmant ma brochure qui, basée sur des faits indéniables et des pièces authentiques, défie toute controverse. Au reste, la meilleure approbation qu'on pût lui donner, est la critique peu parlementaire que fait M. Limayrac de l'écrit et de l'écrivain.

Salut et fraternité.

Auguste PÉRIER,

Ancien notaire.

venir troubler vos confidences, mais nous allons partir ! Donnez-moi votre bras !...

Wilhelmine se leva machinalement et s'appuya sur son père, qui l'entraîna rapidement à travers les salons, après avoir salué et remercié l'Allemande qui avait bien voulu se charger d'elle.

Fabrice était resté à la même place, interdit, hébété...

Il jeta un regard de défi du côté où le fonctionnaire prussien avait disparu, emmenant sa fille.

— Je la reverrai, dit-il... Elle m'aime, j'en suis sûr !... Elle doit être malheureuse avec cet homme ! Je la lui arracherai !

Et il s'éloigna de son côté, plus heureux qu'il ne l'avait jamais été... l'espoir chantant dans son cœur.

XII

LE COMLOT

Le comte avait fait demander sa voiture. Déjà la cour était encombrée de véhicules de tout genres. Les appels de cocher se succédaient, bien qu'il fût de bonne heure encore. Les équipages, après avoir décrit une courbe plus ou moins savante, selon l'habileté de leur conducteur, s'arrêtaient au pied du perron dont tous les escaliers couverts d'un tapis rouge disparaissaient sous des verdures. Il faisait un temps sec et froid. Des milliers d'étoiles brillaient au ciel, avec ce scintillement clair, particulier aux nuits de gelée.

M. de Grüber, qui avait jeté sur ses épaules une somptueuse fourrure, s'était arrêté sous la marquise éclairée, tenant toujours nerveusement le bras de sa fille, qui avait dissimulé sous

Les timbres de cartes-postes. —

Beaucoup de personnes se figurent qu'elles ont le droit, si elles commettent des erreurs sur les cartes-lettres, enveloppes ou cartes postales affranchies, de couper le timbre et de s'en servir pour affranchir des lettres ou des imprimés.

C'est là une erreur, car des instructions sont données par l'administration supérieure des postes pour que les lettres portant des timbres découpés dans les cartes postales, cartes, lettres, bandes, etc., subissent la taxe comme si elles n'avaient pas été affranchies.

Mais ces timbres-postes ne sont pas perdus au public.

Aux termes des instructions, les cartes postales, les cartes-lettres, enveloppes et bandes timbrées, maculées, déchirées, en un mot mises, avant emploi, hors d'usage pour un motif quelconque, peuvent être échangées aux guichets des bureaux de poste contre des timbres-poste d'une valeur égale à celle des figurines imprimées sur les cartes postales, cartes-lettres enveloppes et bandes timbrées.

Tabac à fumer. — Le ministre des finances vient d'autoriser à faire vendre dans les débits ordinaires deux nouvelles espèces de scacelati fabriqués avec du tabac d'Orient, savoir :

Scacelati dit *Vizir*, au prix de 1 fr. 25 le paquet de 50 grammes, et scacelati dit *Levant supérieur*, au prix de 1 franc le paquet de 50 grammes.

En outre, la régie est autorisée à faire vendre dans les débits ordinaires des cigarettes de modèles divers perfectionnées avec les cigarettes précitées par paquets de 20 cigarettes :

Cigarettes en tabac *Vizir* hongroises, 1 fr.; élégantes, 80 centimes; médianas, 70 centimes.

Cigarettes en tabac *Levant supérieur* hongroises, 90 centimes; élégantes, 70 centimes; médianas, 60 centimes.

Les exploits d'huissiers. — Bien des gens ignorent que, depuis le 1^{er} octobre, les heures auxquelles les actes d'huissiers peuvent être remis changent complètement.

Du 1^{er} avril jusqu'au 30 septembre, les huissiers sont autorisés à faire leurs actes et significations à partir de 4 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir ; mais à partir du 1^{er} octobre jusqu'au 31 mars, le temps pendant lequel les actes et notifications peuvent avoir lieu ne court que de 6 heures du matin à 6 heures du soir, le tout à raison des dispositions des articles 68 et 1037 du Code de procédure.

Toutefois, en cas d'urgence, de péril en la demeure, le président du tribunal peut autoriser, par une ordonnance spéciale, un huissier à signifier ou exécuter un acte en dehors de ces heures réglementaires.

Les mêmes règles s'appliquent aux porteurs de contrainte pour le recouvrement des impôts, car ils sont assimilés aux huissiers.

Figeac. — Dimanche soir, quatre ou cinq vauariens ont assailli un honnête fermier qui était attablé avec un de ses amis au café Cazelles, quartier St-Martin.

Après les avoir fait sortir du café l'on après l'autre, ils sont tombés à coups de poing et à coups de pied sur Larribe Jean-Baptiste,

un amas de dentelles l'émotion cruelle qui l'agitait.

Son père ne lui avait pas un mot, mais elle voyait, à l'agitation de ses nerfs, au frémissement de toute sa face, qu'il avait de la peine à contenir, quelle violente colère bouillait en lui.

La pauvre enfant en était tout effrayée, mais ce n'était pas tant pour elle que pour Fabrice qu'elle tremblait. Il était évident qu'elle allait avoir avec le comte, dès qu'ils seraient seuls, une explication, et une explication qui serait décisive cette fois. Il fallait s'armer de courage et d'énergie.

La jeune fille pensa au précieux testament que lui avait remis autrefois la malheureuse Emmelina. C'était le moment de s'en servir. Son bonheur était menacé. Elle avait à se défendre contre l'homme qui se prétendait son père.

Son cœur s'enhardit à cette pensée. Elle invoqua mentalement la défunte, puis la femme mystérieuse qu'elle voyait dans son passé entourée d'une auréole de honte et d'amour maternel.

Cependant l'équipage du comte avait de la peine à avancer au milieu de l'encombrement. Le fonctionnaire allemand donnait des signes évidents d'impatience. Il marchait à petits pas, toujours sans parler, les lèvres serrées.

Enfin, un cri se fit entendre :

— La voiture de M. le comte de Grüber est avancée !

Le Prussien descendit rapidement les marches, entraînant sa fille plus morte que vive.

(A suivre).

métayer à Lamativie, et l'ont tellement meurtri que sa vie court de graves dangers. Une plainte a été déposée au parquet.

Enfant tué par son père. — Bordeaux, 12 novembre.

Le parquet de Bordeaux s'est transporté, aujourd'hui à Arcachon, pour constater un crime abominable. Un pâtissier, nommé Candraye, père de six enfants, avait l'habitude de brutaliser horriblement sa femme et ses enfants. En rentrant chez lui, il avait saisi sa malheureuse petite fille de trois ans, déjà malade; il l'avait brutalement frappée, menaçant de mort la mère, qui voulait s'interposer; puis, il avait soulevé l'enfant, l'avait étreinte dans ses mains et jetée violemment à terre. L'enfant expirait quelques instants plus tard. Le monstre a été arrêté.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction de M. Caron.

Samedi 13 novembre 1886.

Les Dragons de Villars

Opéra comique en 3 actes.

Musique du 7^{me} de ligne

(de 4 à 5 heures, Allées Fénelon).

PROGRAMME DU DIMANCHE 14 NOVEMBRE 1886.

Table with 2 columns: Programme items and Performers. Includes 'Allégo militaire', 'L'Ambassadrice', 'François les bas bleus', etc.

CALENDRIER DU LOT. — Novembre.

Calendar table for November with columns for Days, Saints, and Fairs. Includes dates like 14 Diman. ss Patrons du D, 15 Lundi. se Gertrude, etc.

Lunaisons du mois de Novembre.

- ☾ P. Q. le 3, à 5 h. 15 du soir.
☽ P. L. le 11, à 7 h. 16 du soir.
☾ D. Q. le 18, à 10 h. 50 du soir.
☽ N. L. le 25, à 7 h. 28 du soir.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 6 au 13 novembre 1886.

Mariages.

Réaud, Ernest, et Lavergne, Jeanne. Moutier, Paul, et Lestrade Louise. Vayssières, Jacques, et Barrières, Catherine.

Décès.

Moncoulié, Baptiste, 53 ans, rue du Portail-Alban. Lauglane, Jean, 80 ans, (Hospice). Gaubert, Jean, 71 ans, aux Ramonets. David, Marcel, 7 mois, rue du Temple, 3. Bogue, Emile, soldat au 7^e, 22 ans, (Hospice). Carriol, Marie, 96 ans, rue de la Halle, 11. Fauvel, Jeanne, 76 ans, rue du Lycée, 23.

Bibliographie

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. Sommaire de la 1349^e livraison (13 novembre 1886). — Le causse Noir et Montpellier-le-Vieux (Aveyron), par M. E.-A. Martel. — Texte et dessins inédits. — Treize gravures de Vuillier et un plan. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 728^e livraison (13 novembre 1886). — Texte: Jean Innocent, par M^{me} J. Colomb. — La photographie en ballon, par Louis Rousselet. — Un heureux caprice, par Henri Fayel. — Pierre qui roule, par Claire Chemin. — Le Rancho de Frank, adapte de Langlais, par M^{me} Gustave Demoulin. — La tapisserie dans les premiers siècles de notre ère, par M^{me} Barbe. — Dessins de: Ed. Zier, Arus, Chapuis. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

La 52^e livraison de la GRANDE ENCYCLOPÉDIE (prix: Un franc), vient de paraître chez les éditeurs H. Lamirault et C^{ie}, 64, rue de Rennes, à Paris. Elle contient un grand nombre d'articles intéressants, parmi lesquels nous citerons « Annélides, Annexion, Annonces et Annuaires. — Les tomes I et II sont en vente et expédiés contre mandat-poste. — Prix du volume: broché, 25 francs; reliure, 5 francs.

LA MÈRE ET L'ENFANT. Journal mensuel illustré de la première enfance. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris. — Sommaire du numéro 11. (Novembre 1886). — Causerie du docteur, par le docteur Caradec. — Médecine naturelle: Les troubles de la dentition, par le docteur Fonsagrives. — Les préjugés concernant l'hygiène et les maladies des enfants, par le docteur G. Lefebvre. — Hygiène infantile: Les objets nécessaires aux enfants en bas-âge, par le docteur Caradec. — Pharmacie maternelle: Les tisanes, par le docteur Gall. — Illustrations: Les plus grands

coups ne font pas la belle musique, composition de Lizzie Lawsson.

St-NICOLAS, 6^e année. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, à Paris. — Sommaire du numéro 49. (4 novembre 1886). — Une féerie. Marthe Bertin. — Histoire d'un vieux chat. Mitoche. — L'âne, poésie. Jean Aicard. — Messire l'ogre. Ch. Ségard. — Un désolé. Eudoxie Dupuis. — La boîte aux lettres. — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par F. Garrett, Carl Larsson, Geoffroy, B. de Monvel, A. Sandoz, Mès, etc., etc.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé par J.-A. Barral. — Rédacteur en chef: Henry Sagnier. — G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Un an, 20 francs. — Sommaire du numéro 917, du 6 novembre 1886. — H. Sagnier. Chronique agricole. — Hoffmann. Les institutions de crédit populaire. — Rousseau. Visite au domaine de Montrabech. — X. Concours agricoles dans l'Ariège. — Sahut. A propos du Péronospora. — De Sardriac. Cuisson des aliments du bétail. — Dybowski. Exposition d'horticulture à Paris. — Assi et Genès. Nouvelles inventions agricoles. Rémy. Revue commerciale et prix courants des denrées agricoles. — Boîte aux lettres. — Gravures noires. — Marmite à cuire les liqueurs; Coupe de la marmite. — Abonnements d'essai: 1 mois, 1 fr. 50 en timbres-poste.

DERNIÈRE HEURE

Voici le texte du télégramme adressé par le président du Conseil à Madame Paul Bert:

« Paris, le 11 novembre 1886. » Madame Paul Bert Hanoï,

« Je suis l'interprète du Gouvernement tout entier en vous exprimant la profonde douleur avec laquelle nous veons d'apprendre le malheur irréparable qui vous frappe. La Chambre des députés à laquelle j'ai fait immédiatement cette cruelle communication s'est associée à nos sentiments et a levé la séance.

« Puissent ces témoignages adoucir l'amertume de votre désespoir.

Signé: Ch. de FREYCINET.

M. Vial, résident supérieur de France à Hanoï, a informé M. de Freycinet qu'il avait pris hier la direction intérimaire des affaires de la résidence générale.

Des nouvelles inquiétantes nous arrivent d'Espagne.

On télégraphie de Cadix que 700 soldats destinés à être envoyés à Cuba ont refusé de s'embarquer.

Serions-nous à la veille d'un nouveau 19 septembre?

On annonce que le retour précipité de M. Bismarck à Berlin est motivé par le discours violent de lord Salisbury contre la Russie.

Etude de M^e DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT DE Saisie immobilière VENTE A SUITE DE SURENCHÈRE Adjudication fixée au vingt-sept novembre courant.

Par procès-verbal de M^e Combelles, huissier, en date du vingt-trois juillet mil huit cent quatre-vingt-six transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le douze août suivant, volume 109, numéros 10 et 11, il a été procédé à la saisie des biens immeubles ci-après désignés.

A la requête du sieur Antoine Mèges, propriétaire, habitant et domicilié de la commune de Mercuès, lequel a constitué pour son avoué, aux fins d'occuper sur ladite saisie, M^e Scipion Delbreil, avoué près le tribunal civil de Cahors, demeurant dans la dite ville, cours de la Chartreuse, n^o 10;

Sur la tête et au préjudice du sieur Jean Théron, propriétaire, habitant et domicilié de ladite commune de Mercuès.

Biens saisis et à vendre:

- 1^o Un bois, sis à Bonnet, commune de Mercuès, porté sous le numéro 474 du plan cadastral de cette commune, section A et contenant environ vingt-deux ares vingt centiares;
2^o Une pâture, au lieu de Bouissebart, numéro 1 P du même plan cadastral et de la même section et contenant environ quatre ares vingt-cinq centiares;
3^o Une pâture, sise à Rebout, numéro 5 du même plan et de la même section, et contenant sept ares cinquante centiares environ;
4^o Une vigne, sise, à Iversou del Viguié, numéro 201 du même plan et de la même section et contenant environ sept ares cinquante centiares;
5^o Un bois, au même lieu, numéro 202 des mêmes plan et section et contenant environ sept ares dix centiares;
6^o Une pâture, aux Pougels, numéro 152 des mêmes plan et section et contenant environ quatorze ares quatre-vingt-dix centiares;
7^o Une pâture, sise à Bonnet, numéro 266 dudit plan, section B et contenant environ vingt-deux ares trente centiares;
8^o Un sol à Mercuès, numéro 1035, section A du même plan, contenant environ soixante-six centiares. Sur ce sol servant de cour, se trouve

construite une maisonnette, couverte en tuiles creuses, ayant un tombant d'eau, une étable à cochons et les latrines;

9^o Un jardin, audit lieu, numéro 1036 du même plan, section A, contenant environ trente-sept centiares;

10^o Une pâture, à Iversou d'Artras, numéro 66 dudit plan, section B et contenant environ vingt-six ares soixante centiares;

11^o Une pâture, à plaine de Bonnet, numéro 157 dudit plan, section B et contenant environ quatre ares;

12^o Une autre pâture, audit lieu, numéro 158 du même plan et de la même section et contenant un are trente centiares;

13^o Un bois, à la Gaillardouse, numéro 354, section B dudit plan et contenant environ sept ares quatre-vingt-dix centiares;

14^o Un bois, à Souleillou-de-Vigne, numéro 276, section B dudit plan, contenant environ trente-quatre ares;

15^o Un bois, à Jacquet, numéro 534, section B dudit plan, contenant environ quatorze ares quarante centiares;

16^o Un bois, à Bonnet, numéro 173, section B, contenant environ onze ares;

17^o Une maison, à Mercuès, numéro 1035 P, section B dudit plan. Elle est construite en pierres, couverte en tuiles creuses; elle a son entrée au couchant, elle se compose d'un rez-de-chaussée servant de cave, d'un premier étage et d'un galetas; elle est éclairée par deux croisées et elle tient avec Mèges et Calmettes.

Tous ces immeubles sont situés dans la commune de Mercuès, canton et arrondissement de Cahors, ils figurent à la matrice cadastrale sur la tête de Théron Jean, genre Mangien, à Mercuès.

Le cahier des charges pour parvenir à la vente desdits immeubles, déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, a été publié à l'audience dudit tribunal le vingt-sept septembre dernier et l'adjudication a été fixée au six novembre prochain.

En conséquence, il sera procédé à la vente desdits immeubles le six novembre prochain, à midi et demi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville.

L'adjudication en sera faite en un seul lot, sur la mise à prix de..... 10 fr.

Au jour sus-indiqué six novembre courant, l'adjudication des biens saisis a été faite au profit du sieur Jean-Pierre Mangieu, propriétaire, habitant et domicilié de la commune de Mercuès, au prix de trois cents francs.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le neuf novembre courant, ledit sieur Antoine Mèges, poursuivant la saisie-immobilière ci-dessus, a déclaré faire la surenchère du sixième sur le prix des biens vendus et porter d'ores et déjà, le prix des biens à la somme de trois cent cinquante-cinq francs en sus des charges.

M^e Delbreil, a été constitué avoué, par ledit sieur Mèges, aux fins d'occuper sur ladite surenchère, laquelle a été dénoncée conformément à la loi, avec avenir à l'audience du vingt-sept novembre courant.

En conséquence, la nouvelle adjudication des biens surenchérés, aura lieu le vingt-sept novembre courant, jour de samedi, à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville, sur la mise à prix de trois cent cinquante-cinq francs, ci. . . . 355 fr. en sus des charges.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable: Cahors, le onze novembre mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le novembre mil huit cent quatre-vingt-six, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Etude de M^e Scipion DELBREIL, avoué à Cahors.

VENTE DE BIENS DE MINEURS Adjudication sur surenchère fixée au vingt-sept novembre courant

Par jugement du Tribunal civil de Cahors, en date du sept juillet mil huit cent quatre-vingt-six, lequel homologue une délibération du Conseil de famille, en date du premier juin précédent.

Dame Léontine Poudeloup, veuve de Jean Bessac, sans profession habitante et domiciliée au lieu de Flottes, commune de Pradines, agissant en qualité de tutrice légale de ses trois enfants mineurs, issue de son mariage avec ledit Jean Bessac, laquelle a constitué pour son avoué M^e Scipion Delbreil, avoué près le Tribunal civil de Cahors, demeurant dans cette ville, Cours de la Chartreuse, n^o 10.

A été autorisée à faire procéder à la vente des biens immeubles ci-après désignés:

Biens à vendre:

- 1^o La contenance de quatorze ares de pré, situé au lieu du Puits, section de Flottes, commune de Pradines, faisant partie du numéro 1216 du plan cadastral de ladite commune, section C, formant environ la moitié dudit pré à prendre du côté du midi; cette contenance tient avec le chemin public, avec le ruisseau et avec portion restante dudit pré;
2^o Une terre labourable, située à Frayssinot, commune de Trespoux et Rassiels réunies, section D du plan cadastral de ladite commune et telle qu'elle est jouie et exploitée, dans ce moment, par la veuve Bessac; les deux immeubles sont situés comme est dit ci-dessus, canton de Cahors, arrondissement du même nom.

La vente sera faite devant M^e Arènes, notaire à Cahors, commis à ces fins par le jugement précité, le dimanche trente-un octobre courant, à trois heures du soir, au lieu de Flottes.

Elle sera faite en deux lots composés comme suit:

Le premier, du pré, formant l'article premier du présent placard, sur la mise à prix de 1600 fr.

Et le second, de la terre, sise à Frayssinot, article deux du présent placard, sur la mise à prix de..... 400 fr.

Elle aura lieu en présence du subrogé-tuteur desdits mineurs, lequel a été sommé d'y assister par exploit de M^e Duc, huissier, en date du vingt-neuf septembre dernier.

Au jour indiqué, dimanche trente-un octobre dernier, l'adjudication des dits biens a eu lieu et le premier lot a été adjugé au sieur Pierre Alazard, dit Louis, propriétaire à Flottes, commune de Pradines, au prix de dix-huit-cent francs.

Mais par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le huit novembre courant, le sieur François Deltail, forgeron, habitant et domicilié de la commune de Trespoux-Rassiels, a déclaré faire la surenchère du sixième sur le prix du premier lot des biens adjugés et porter d'ores et déjà le prix du lot à la somme de deux mille cent cinquante francs, en sus des charges.

M^e Delbreil a été constitué avoué par le sieur Deltail aux fins d'occuper sur la dite surenchère laquelle a été dénoncée conformément à la loi avec avenir à l'audience du vingt-sept novembre courant.

En conséquence la nouvelle adjudication des biens surenchérés aura lieu le samedi vingt-sept novembre courant, à l'heure de midi à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville, sur la nouvelle mise à prix de deux mille cinq cent francs, ci..... 2105 fr.

Les frais de poursuite de la première vente venaient en diminution du prix; mais les frais exposés sur la présente surenchère viendront en augmentation du prix.

Pour extrait certifié véritable. Cahors, le onze novembre mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant, DELBREIL

Enregistré à Cahors, le novembre mil huit cent quatre-vingt-six, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: DALAT, receveur.

Table with financial data: COURSE. — Cours du 12 nov. 3 0/0 82 65, 3 0/0 amortissable (ancien) 00 00, 3 0/0 id. 1884 85 67, 4 1/2 0/0 ancien 105 35, 4 1/2 0/0 1883 109 50. Dernier cours du 12 nov. Actions Orléans 1,330 00, Actions Lyon 1,242 50, Obligations Orléans 3 0/0 389 50, Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884) 325 80, Obligations Lombardes (jouissance 323 50, Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884) 344 00.

Huit jours d'un employé de chemin de fer. Port-Vendres (Pyrénées-Orientales). Je souffrais depuis longtemps dans tout le corps, je n'avais pas d'appétit, j'étais toujours fatigué et constipé; trois jours après l'emploi des excellentes Pflules Suisses, j'étais déjà beaucoup mieux, et au bout de huit jours j'étais complètement guéri. Marius Rolland, employé au chemin de fer. Légalisation de la signature par M. le maire.

RIEN NE LES ARRÊTE !... Nous vous le recommandons... Soyez de plus en plus prudents en achetant ces pastilles merveilleuses, à la Sève de pin, au Lactucarium et à la Codéine qui font disparaître la toux la plus violente, le rhume le plus invétéré. Examinez bien la boîte où se trouve le remède sauveur dont la réputation est universelle sous le nom de Pastilles BRACHAT, et si elle n'indique pas le nom de l'auteur, sa marque et sa signature... n'achetez pas !... C'est de la contrefaçon qui aggraverait votre mal au lieu de le soulager ! Rien ne les arrête, ces contrefaçteurs, et plus que jamais aujourd'hui il faut que l'acheteur se défie, sous peine de compromettre sa guérison. Demandez les Pastilles BRACHAT dans toutes les pharmacies. La boîte, 1 fr. 50, contre mandat ou 10 timbres-poste, adressés à M. BRACHAT, pharmacien, 61, rue Leyteire, Bordeaux.

AVIS AUX PORTEURS D'OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE COMMUNALES 1884 FONCIÈRES 1885 Appel du Versement du 15 Août 72^e 60 Appel du Versement du 15 Novembre 48^e 20 La Caisse Générale d'Epargne et de Crédit 116, PLACE LAFAYETTE, A PARIS fait les versements exigibles, pour le compte des propriétaires d'obligations qui ne veulent pas perdre leurs droits aux tirages. Le client fixe lui-même la date du remboursement, qu'il peut faire soit en une fois, soit par acomptes. Demandez partout Le Rhum St-Georges GOUTEZ ET COMPAREZ !!

Maison des 100,000 Paletots

HAUTES NOUVEAUTÉS
FRANÇAISES ET ANGLAISES
UNIFORMES & LIVRÉES
COUVERTURES DE VOYAGE
Manteaux Caoutchouc
PRIX FIXE INVARIABLE

CAHORS, 32, Boulevard Gambetta, 32, (en face la Mairie)

Raoul PIZANY, Fils

Entreprises pour Administrations, Lycées, Sociétés, etc.

VÊTEMENTS sur MESURE
en 24 heures
HABILLEMENTS
TOUS FAITS
PRIX FIXE INVARIABLE

M. Raoul PIZANY fils, propriétaire de la MAISON DES 100,000 PALETOTS, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir sa nouveauté pour la saison **HIVER 1886-87**. Par ses achats considérables et au comptant de toutes ses marchandises, il défie toute concurrence loyale comme prix, solidité et bon goût. — La MAISON DES 100,000 PALETOTS, — vu sa nouvelle organisation, vient de monter un rayon de confection pour hommes à l'instar des grandes maisons de Paris.

Costumes, nouveauté Elbeuf garantie (tout laine)..... 23 fr. 95
Costumes complet, Sedan noir (pour mariage)..... 40 »
Pardessus cintré mode, doublé laine..... 24 »
Pantalons, nouveauté Elbeuf (garantie laine)..... 6 fr. 50
Pantalon noir Sedan..... 8 90

Nota. — M. V. PIZANY père, professeur de coupe breveté, a l'honneur d'informer les habitants de notre ville, que certain tailleur de Cahors, s'intitulant professeur de coupe d'une chambre syndicale de Paris, n'a jamais eu ce titre et lui donne à ce sujet, le démenti le plus formel; M. VICTOR PIZANY père, étant le seul professeur de coupe du département.
Ouverture des cours de coupe, le 15 octobre, les lundi, mercredi et samedi, à 8 heures 1/2 du soir.

ÉTABLISSEMENT



HORTICOLE

VINCENS

PÉPINIÉRISTE, à CAHORS (Lot)

Grands assortiments d'arbres fruitiers, d'alignements et d'ornements; plantes de serre et de pleine terre; chènes truffiers; grande collection de vignes américaines racinées et greffées; oignons à fleurs; graines potagères, fourragères, et de fleurs des meilleures provenances; poissons rouges, etc. etc.

M. VINCENS se charge, comme par le passé, de toutes sortes de tracés et de plantations.

Etablissement à côté de l'Évêché, rue Ste-Claire.

ENTRÉE LIBRE

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

USINE A VAPEUR

CRÈME DE NOIX BOUTET

Liqueur tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

Exiger le véritable nom : STANISLAS BOUTET
A CAHORS

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque
6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

Grande Culture

DE

Vignes Américaines et Franco-Américaines

150,000 Racinés à la vente

S'adresser : à Jules PÉRIÉ, Pépiniériste

à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

MAISON BLANC

COIFFEUR-PARFUMEUR

Galerie de Valon, Cahors.

SALON DE COIFFURE AU 1^{er}.

Produits spéciaux : Teintures du Dr Tomson de Bruxelles. — Poudre épilatoire. — Eau des Circassiennes. — William Gasson's Celebrat. — Hair-Elixir; croissance des cheveux, du Dr de Londres; éponges de Venise et cravates.

M. BLANC, donne des leçons de coiffure à domicile et à son salon.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONÉ

Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnées depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

A CÉDER à Bordeaux,

centre de la ville, Maison de Confection pour Dames, d'une gérance très facile. Bénéfice annuel 10,000 fr., pris 6,000 fr., marchandises en sus. Ecrite M. LOUIS C., poste restante, Bordeaux. Rien des agences.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :

GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence

CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.

Administration de la C^{ie} concessionnaire :

PARIS, 8, Boulevard Montmartre

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

GUÉRISON CERTAINE

et RADICALE

DE TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS,

Psoriasis, Acné, etc.;

des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX

considérés comme incurables

par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE

11, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.)

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

Le propriétaire-gérant, Layton.

CULTURE SPÉCIALE DE PLANTS AMÉRICAINS ET FRANCO-AMÉRICAINS

PÉPINIÈRE RURALE CRÉÉE EN 1878

PAR M. BRU

Membre de la Société Agricole et Industrielle du Lot

Cahors 1881



Concours des Vignobles du Lot

Cahors 1885



PRIME DE LA 1^{re} CATÉGORIE

1^{er} Prix, Médaille d'Or

Médaille d'Or

Plusieurs Médailles d'Argent et Diplôme d'Honneur

Les plants américains ne s'adaptant pas au climat du département du Lot, ne sont pas cultivés dans cette pépinière. On ne cultive que ceux qui conviennent le mieux aux terres du pays. Si on peut indiquer la nature du terrain où l'on veut établir une vigne américaine, il sera donné des renseignements précis sur le choix des cépages auxquels on devra donner la préférence. Voulez-vous faire greffer les plants américains, il sera fourni et envoyé sur les lieux des greffiers offrant toutes garanties.

Adressez les demandes à M. BRU, Pierre, propriétaire-cultivateur, à Lamagdeleine, par Cahors (Lot).

PRIX COURANT 1886-1887

PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS SUR RIPARIA, SOLONIS VIALLA, ETC.			VIGNES AMÉRICAINES PLANTS RACINÉS ET BOUTURES		
	le c. m.	le m.	Boutures	Racinés	
			le c. m.	le m.	le c. m.
Alicante Henri Bouschet.....	60 f	500	Riparia géant Glabre (Portalis ou gloire de Montpellier) . . .	4 f	35 f
Auxerrois à côte verte.....	35	300	Riparia géant tomenteux . . .	4	35
Manzat noir.....	30	275	Riparia Fabre grande feuille. . .	3	25
Moutet ou Gibert.....	30	275	Riparia Fabre 2 ^e choix.....	4	35
Pinot de Bourgogne.....	35	300	Solonis.....	4	35
Pense noir.....	35	300	Vialla.....	4	35
Grapt ou plant de Croq.....	30	275	York Madeira.....	5	45
Gros Bouschet.....	40	350	Rupestris large feuille.....	5	45
Sémillon blanc.....	35	300	Taylor.....	3	25
Chalosse ou folle Blanche.....	30	275	Herbemont à gros grain . . .	4	35
Chassela rose et doré.....	30	275	Jaquez à gros grain . . .	3	25
Clairette à gros grain.....	35	300	Othello.....	2	150
Muscatel malaga.....	40	350	Noah.....	10	90
BOUTURES HYBRIDES-BOUSCHET			BOUTURES DE VIGNES FRANÇAISES POUR GREFFONS		
Alicante Henri Bouschet.....	15 f	100	Auxerrois méraux côte verte. . .	3 f	25
Aramont teinturier Bouschet . . .	60	500	Sémillon et Clairette.....	3	25
Torret Bouschet.....	15	100	Cabernet Sauvignon.....	3	25
Muscatel Bouschet.....	15	100			
Mourastel Bouschet.....	10	80			

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

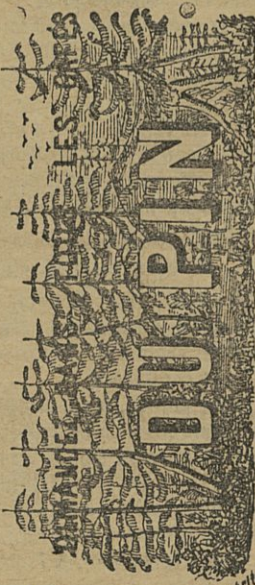
Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Voula, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.



SI RÉCOMPENSES ET PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR

5 prix de ordre de mérite

Académie nationale

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR

BORDEAUX EXP. INT. 1882 CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.